

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1964 B 00829

Numéro SIREN : 642 008 296

Nom ou dénomination : UNIGRAINS

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2018 sous le numéro de dépôt 43354



20180433542017

DATE DEPOT : 19/06/2018

N° DE DEPOT : 43354

N° GESTION : 1964B00829

N° SIREN : 642008296

DENOMINATION : UNIGRAINS

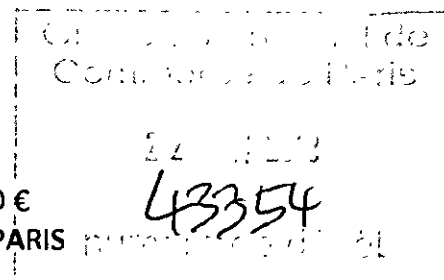
ADRESSE : 23 avenue de Neuilly 75016 Paris

MILLESIME : 2017

.

UNIGRAINS

Société Anonyme au capital de 7.000.000 €
Siège social : 23 avenue de Neuilly - 75116 PARIS
RCS PARIS 642 008 296



**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Heutau

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 MAI 2018

RAPPORT DE GESTION ET TEXTE DES RESOLUTIONS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité au cours de l'exercice 2017 et vous demander de procéder à l'approbation des comptes.

1. Actionnariat

La Société UNICEREALES, actionnaire majoritaire, a renforcé sa participation en fin d'année en acquérant la participation d'un actionnaire minoritaire sortant, ce qui la conduit à détenir 67,2 % du capital social au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que les salariés ne détiennent au dernier jour de l'exercice écoulé aucune participation dans le capital social.

2. Gouvernance

La gouvernance de la société est assurée par un Président Directeur Général, Monsieur Philippe PINTA, et un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-François LAURAIN.

3. Activité

En 2017, l'activité des entreprises de l'agroalimentaire a bénéficié d'un environnement économique plus favorable que l'année précédente, avec un rythme global de croissance économique du pays plus soutenu. A partir du second semestre notamment, les différents indicateurs conjoncturels se sont redressés.

Cette embellie économique, liée à une croissance européenne et mondiale plus marquée et par un retour progressif de la confiance, s'est accompagnée d'un niveau généralement déprimé du prix des principales matières premières agricoles, de taux d'intérêt toujours proches de zéro et de marchés financiers bien orientés.

Les signes de raffermissement de l'euro et de baisse du dollar sont des éléments toujours déterminants pour la compétitivité des entreprises et l'évolution des exportations.

Dans ce contexte, l'activité d'UNIGRAINS s'est révélée favorable aussi bien en termes d'investissements que de cessions.

Toutefois, l'abondance de capitaux et le niveau encore bas des taux conduisent à une forte concurrence sur les opérations d'investissements et contribuent à des niveaux de valorisations toujours élevés.

Activité d'investissement

En 2017, UNIGRAINS a financé ses activités exclusivement sur fonds propres.

Investissements :

Au cours de l'exercice, UNIGRAINS a réalisé, en direct, 12 opérations d'investissement (dont une seconde opération en Italie) pour un montant de 92,6 M€. UNIGRAINS a poursuivi sa politique d'investissement à la fois dans les fonds CEREAL, les fonds à l'étranger et les fonds innovation pour un montant de 33 M€. Au total, UNIGRAINS a investi 130,6 M€ en 2017.

Cessions :

Les désinvestissements de l'année ont représenté un montant de 90,9 M€.

Placement des disponibilités

En 2017, les marchés actions ont clôturé en hausse à + 6,5 % pour l'EUROSTOXX.

Les taux courts sont restés négatifs. La performance du portefeuille de placements s'établit à +4,8%.

Les flux nets liés aux opérations d'investissement sont négatifs de 40 M€.

La trésorerie gérée par UNIGRAINS pour son compte propre et celui de ses filiales (UNIGRAINS DIVERSIFICATION et UNIGRAINS CREDIT) s'élève au 31 décembre 2017 en valeur nette comptable à 140 M€ (contre 180 M€ fin 2016). Le stock agrégé de plus-values latentes est resté stable à 18,3 M€ contre 18,9 M€ en 2016.

Indicateurs de performance et ESG

Une réflexion est en cours afin d'établir des indicateurs clés de performance de nature financière qui soient pertinents par rapport à l'activité de capital investissement.

Concernant les mesures environnementales prises par UNIGRAINS, une attention particulière a été portée cette année au tri des matériaux tels que les plastiques, papiers, capsules de café et consommables (cartouches d'imprimantes, piles,...) se traduisant par la mise en œuvre de bacs permettant un tri pour le recyclage de ces matériaux.

Indicateurs sur les risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique peut impacter directement ou indirectement l'activité des participations du portefeuille d'UNIGRAINS.

UNIGRAINS, intervenant au capital des entreprises en tant qu'actionnaire minoritaire, ne met pas directement en œuvre des mesures destinées à réduire les effets du changement climatique, notamment par une stratégie de bas-carbone.

4. Activité et comptes des principales filiales – Participations

UNIGRAINS DIVERSIFICATION

La société UNIGRAINS DIVERSIFICATION, filiale à 100%, gère un portefeuille de participations dans les entreprises des différents métiers de l'agroalimentaire et des secteurs connexes.

Au cours de l'exercice, trois opérations d'investissement ont été réalisées pour 4,8 M€, ainsi que trois cessions.

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des encours d'investissements s'élève à 56,4 M€, principalement pour 20,9 M€ (20,9 M€ valeur brute 17,7 M€ valeur nette) en titres immobilisés de l'activité de portefeuille, 0,5 M€ en obligations et 35 M€ de prêt intragroupe avec UNIGRAINS.

L'exercice se solde par un bénéfice de 1,6 M€ contre un bénéfice de 2,5 M€ en 2016.

UNIGRAINS CREDIT

UNIGRAINS CREDIT bénéficie du statut de société de financement sous tutelle de l'ACPR et peut donc, à ce titre, octroyer des prêts. Elle assure également la gestion du Fonds National de l'Elevage, au service de la profession agricole.

La société UNIGRAINS CREDIT a poursuivi son activité de prêt au cours de l'exercice. Le produit net bancaire est passé de 0,9 M€ en 2016 à 0,6 M€ en 2017.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 0,1 M€ contre 0,5 M€ en 2016.

Le total de bilan (UNIGRAINS CREDIT et fonds géré) est stable à 68 M€ (dont 40 M€ au titre de l'activité propre).

Après impôts, le résultat de l'exercice, déduction faite du résultat des fonds gérés de -32 K€, est de -18,2 K€ contre un bénéfice de 260,5 K€ en 2016.

CEREA PARTENAIRE

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 5 octobre 2004, CEREA PARTENAIRE, filiale à 100 % d'UNIGRAINS, est une société de gestion de fonds d'investissement gérés pour compte de tiers.

CEREA PARTENAIRE gère ou conseille au 31 décembre 2017 huit fonds, dont cinq FPCI, deux SLP (société de libre partenariat) et un FCT (fonds commun de titrisation), dédiés aux opérations de financement mezzanine (Cérée Mezzanine, Cérée Mezzanine II, Cérée Mezzanine III, Cérée Co-Invest et Cérée co-Invest III), de capital-transmission majoritaire ou co-majoritaire (Cérée Capital et Cérée Capital II) et de dette (FCT Cérée Dette), spécialisé dans les financements corporate et dettes d'acquisition senior.

2017 a été une année record en termes d'investissement avec 20 investissements réalisés pour un montant de plus de 210 M€. L'exercice se caractérise par de nombreux désinvestissements ayant permis non seulement de retourner aux investisseurs des premiers fonds la totalité des sommes qu'ils avaient investies, mais aussi de leur distribuer des plus-values significatives pour un montant total de plus de 80 M€.

Grâce notamment au développement des activités et aux sorties réalisées, CEREA PARTENAIRE enregistre au 31 décembre 2017, un bénéfice après impôts en hausse à 9,2 M€ contre 4,9 M€ en 2016.

CEREA MEZZANINE, CEREA MEZZANINE II et CEREA MEZZANINE III

Lancé en décembre 2004, d'une taille de 105 M€, le Fonds Cérée Mezzanine a été investi à hauteur de 107 M€ dans 22 opérations. Au cours de l'exercice 2017, Cérée Mezzanine a cédé les deux dernières lignes en portefeuille et a distribué 140 M€ à ses souscripteurs soit 157 % des montants appelés.

Créé en juillet 2008, d'une taille de 127 M€, le Fonds Cérée Mezzanine II a été investi à hauteur de 160 M€ dans 23 opérations et est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Le Fonds a réalisé 6 sorties sur l'exercice générant une plus-value globale significative sur chacune des lignes. Grâce à ces désinvestissements, le Fonds a déjà retourné à ses souscripteurs au 31 décembre 2017, 140 % des montants appelés.

Constitué en janvier 2016, le Fonds Cérée Mezzanine III, d'une taille de 198 M€, investit des montants unitaires compris entre 4 et 30 M€ en dette mezzanine ou en unitranche éventuellement associé à du capital minoritaire dans des PME d'une valeur d'entreprise généralement comprise entre 20 et 300 M€. Sur l'exercice 2017, Cérée Mezzanine III a réalisé 4 nouveaux investissements pour un montant total de 36 M€. Par ailleurs, au cours du dernier trimestre, le Fonds Cérée Co-Invest III, destiné à réaliser les investissements en capital de Cérée Mezzanine III a été créé sous forme de S.L.P.

CEREA CAPITAL et CEREA CAPITAL II

Lancé en juillet 2007, le Fonds Cérée Capital, d'une taille de 130 M€, a investi 118,9 M€ dans 13 opérations et est aujourd'hui en phase de désinvestissement. En 2017, le Fonds a cédé 2 participations générant des plus-values significatives. Après ces deux cessions, le montant distribué par le fonds s'est élevé à plus de 180 M€ soit 150 % des montants appelés. Une autre sortie a eu lieu en janvier 2018 portant ainsi le montant retourné aux investisseurs à 160 % des montants appelés.

Constitué en juin 2015, le Fonds Céréa Capital II, d'une taille de 225 M€, investit des montants unitaires compris entre 10 et 30 M€ dans des opérations de capital transmission majoritaires ou co-majoritaires sur des PME d'une valeur d'entreprise généralement inférieure à 200 M€. A fin décembre 2017, Céréa Capital II a réalisé quatre nouveaux investissements pour un montant total de 74 M€.

CEREA DETTE

Lancé en avril 2015, le Fonds Céréa Dette d'une taille de 268 M€ intervient en dette au travers de différents instruments (placement privé type Euro PP, dette senior in fine, unitranche, ...) pour financer des opérations de capital-transmission ou de croissance interne ou externe. A fin décembre 2017, Céréa Dette aura réalisé depuis sa création 30 investissements pour un montant total de près de 290 M€. Le Fonds Céréa Dette arrivant en fin de période d'investissement, un fonds successeur, Céréa Dette II est en cours de levée.

MESSIS FINANCE

Filiale d'UNIGRAINS à 100 % créée en 2007, MESSIS FINANCE est une société de conseil auprès de l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire, en France et en Europe, dans le cadre de leurs opérations financières stratégiques.

Les missions proposées couvrent notamment les problématiques de :

- croissance externe, développement
- cession d'actifs, de titres et de parts sociales
- financement de croissance
- syndication et recapitalisation.

Après une année de transition en 2016, accueillant une nouvelle Direction Générale dans un contexte de marché difficile, l'équipe de MESSIS FINANCE a su se mobiliser pour réaliser plusieurs missions significatives de conseil dans le cadre d'opérations de cession et d'acquisition. Ceci se traduit par un retour à un résultat positif de 0,3 M€ contre un déficit de 0,8 M€ en 2016.

SEMAGRI

Filiale à 50%, codétenue avec SOFIPROTEOL, SEMAGRI est une société de portefeuille spécialisée dans le secteur "Semences / Obtention Végétale".

L'encours net du portefeuille est de 14,4 M€ au 31 décembre 2017, en baisse de 21 M€ par rapport à 2016 du fait de la cession d'une participation.

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 12,4 M€ contre 1,4 M€ en 2016.

UNIGRAINS DEVELOPPEMENT

Cette filiale à 100 % d'UNIGRAINS est une société de gestion de portefeuille pour le compte de tiers créée le 2 décembre 2015. Elle a été agréée par l'AMF en date du 3 février 2016.

Le FPCI IAA CROISSANCE INTERNATIONALE, premier Fonds géré par UNIGRAINS DEVELOPPEMENT, créé en 2016, a finalisé son deuxième investissement en fin d'année 2017 pour un montant de 11,6 M€.

Le montant d'engagement global de ce Fonds est de 200 M€ avec pour objectif de co-investir aux côtés d'UNIGRAINS dans des opérations de capital-développement d'entreprises d'une valeur minimum de 100 M€. Au total, le Fonds a, à ce jour, investi 26,6 M€.

En juillet 2017, une succursale a été créée à Milan en vue de gérer le Fonds italien FONDO AGROALIMENTARE ITALIANO I, destiné à investir dans des opérations en capital dans des entreprises italiennes de l'agro-alimentaire et de l'agro-industrie. Cette succursale a été autorisée par l'AMF à commercialiser en Italie et en France les parts de ce Fonds. Le closing de ce Fonds devrait intervenir au cours du premier semestre 2018.

Le résultat de l'exercice s'élève à - 0,2 M€ contre - 0,1 M€ en 2016.

PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 233-6 du Code de Commerce, les prises de participations significatives intervenues au cours de l'exercice écoulé se décomposent ainsi :

HOLDING VERNAY -	31,39%
EUTHENIA -	20,78%
ORGANIC ALLIANCE INTERNATIONAL -	19,93%
COOKIES PARTNERS -	15,00%
EC FINANCES -	13,09%
AXEREAL MALT HOLDING -	10,09%
ADVITAM PARTICIPATIONS	6,10%
SODEVAT -	5,84%

6. Perspectives 2018

Dans un contexte de marché assez actif et très concurrentiel, le groupe UNIGRAINS va poursuivre son développement, en France et à l'International, en étant présent à travers ses différentes activités et entités, sur tous les segments du capital investissement.

7. Comptes sociaux – Comptes consolidés

7.1. Analyse des comptes sociaux

Les comptes de la société UNIGRAINS sont présentés selon les règles applicables aux sociétés commerciales.

Cependant, une décomposition « économique » du compte de résultat est présentée en préambule :

En millions d'euros	2017	2016
Produits des investissements	24,7	18,4
Dont Dividendes	14,6	6,2
Obligations	9,2	10,4
Prêts, cautions et commissions	0,9	1,9
Placements et trésorerie	7,1	0,8
Divers et immobilier	1,4	1,3
TOTAL REVENUS DES ACTIVITES (ex PNB)	33,2	20,5
Frais de Personnel	-12,3	-12,3
Autres charges de structure	-6,3	-5,8
Charges d'exploitation	-18,7	-18,0
Promotion, soutien	-1,2	-1,2
Provisions pour charges		-0,1
Résultat brut d'exploitation	13,3	1,2
Coût du risque	0,4	0,8
Plus ou moins values de cession d'actifs immobilisés	35,2	24,8
Résultat courant avant impôts	48,8	26,8
Impôt sur les sociétés	-5,2	-2,7
Amortissements dérogatoires	-1,2	-0,7
Résultat net Unigrains SA	42,5	23,4

Le compte de résultat

Les commentaires suivants relèvent du P&L format PCG (plan comptable général).

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1,3 M€ contre 1,8 M€ en 2016. Ils concernent essentiellement les revenus immobiliers et les facturations de prestations administratives.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 21,1 M€ contre 19,4 M€ en 2016. Comme en 2016, les actions de soutien (FERT et Pluriagri) sont intégrées dans ces charges d'exploitation pour 1,2 M€.

Les produits financiers nets de charges représentent 67,9 M€ contre 42,6 M€ en 2016. L'amélioration est principalement due aux plus-values sur cessions de participations (35,2 M€ en 2017 contre 24,8 M€ en 2016) et aux dividendes (14,5 M€ en 2017 contre 6,2 M€ en 2016).

Les principales autres composantes des produits financiers correspondent aux intérêts d'obligations et aux primes de non conversion pour 9,2 M€ (10,4 M€ en 2016) ainsi qu'aux produits nets sur placements de trésorerie (7,1 M€ contre 0,8 M€ en 2016). Le montant net de provisions, reprises et moins-values sur participations présente un solde positif de 0,4 M€ en 2017 (contre 0,8 M€ en 2016).

La charge d'IS s'élève à 5,2 M€ pour l'exercice après prise en compte de l'intégration fiscale, du CICE et d'une demande de dégrèvement de la taxe de 3% sur les dividendes des exercices antérieurs.

Le bilan

Le total du bilan de la société UNIGRAINS passe de 734,4 M€ à 792,2 M€, soit une augmentation de 57,8 M€.

Les variations les plus notables sont :

A l'actif :

- Augmentation des prêts non bancaires de type prêts participatifs de 14,2 M€ à 18,2 M€,
- Augmentation des titres liés à l'activité de portefeuille (TIAP) passant de 479,3 M€ à 565,1 M€ suite aux investissements réalisés sur l'exercice,
- Baisse du portefeuille de placements de 37 M€.

Au passif :

- Augmentation des fonds propres de 709,6 M€ à 747,9 M€,
- Augmentation des dettes pour 35 M€ correspondant au prêt de trésorerie d'UNIGRAINS DIVERSIFICATION.

En application de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il sera demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code d'un montant global de 22.930 € et le montant s'élevant à 7.643 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Dettes fournisseurs

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

**Factures en euros reçues et émises non réglées à la date
de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	Article D. 441 I. -1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. -2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	96					64	38					35
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	745 520	188 980	35 201	61 538	188 693	474 413	159 071	4 673	60 299	0	165 965	230 937
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	13%	3%	1%	1%	3%	8%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							12%	0%	5%	0%	13%	18%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												1
Montant total des factures exclues (préciser :												491 582
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

**Factures en euros reçues et émises ayant connu un retard de paiement
au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4)n/a**

N/A

Intéressement et participation

L'accord d'intéressement donnera lieu en 2018, au titre de l'exercice 2017, à un versement global, hors abondement de l'employeur de 1,2 M€.

Il n'y a pas lieu de constater une réserve de participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise au titre de l'exercice écoulé.

7.2. Analyse des comptes consolidés

Il est rappelé qu'AGRICEREALES, en sa qualité d'holding du Groupe, consolide les comptes d'UNIGRAINS.

Le compte de résultat consolidé

Le total « produits d'exploitation » s'établit à 14,5 M€ contre 16,5 M€ en 2016.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 31,4 M€ contre 30,6 M€ en 2016.

Le résultat financier s'élève en 2017 à 71,2 M€ contre 44,5 M€ en 2016 correspondant essentiellement aux plus-values de cession générées sur le portefeuille d'UNIGRAINS (participations et fonds).

Le résultat net part du groupe s'établit à 50,4 M€ contre 27,8 M€ en 2016.

Le bilan consolidé

Le total du bilan au 31 décembre 2017 ressort à 844,1 M€ comparé à 804,0 M€ au 31 décembre 2016.

A l'actif, la variation sur le poste "Actif immobilisé" (655,1 M€), en hausse par rapport à 2016 (591,8 M€) s'explique principalement par l'augmentation des titres de participation non consolidés qui ressortent à 586,9 M€ contre 522,1 M€ en 2016.

Cette hausse provient des nouvelles prises de participations en 2017 et est partiellement compensée par une baisse à l'actif circulant des valeurs mobilières de placement⁵ et de la trésorerie nette des concours bancaires, qui passent de 192,2 M€ en 2016 à 169,1 M€ en 2017.

Au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 798,2 M€ (contre 753,9 M€ en 2016), incluant le résultat net de l'exercice pour 50,4 M€.

8. Risques, contrôle interne

8.1. Risques

Plan Préventif de Rétablissement

Réalisé pour la première fois en 2017, conformément aux demandes de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, il a pour objectifs d'établir des scénarii détériorant significativement la situation financière et de prévoir les mesures pour préserver ou rétablir la viabilité du groupe au niveau d'AGRICEREALES qui consolide UNIGRAINS.

Ce plan préventif de rétablissement fera désormais l'objet d'une actualisation annuelle auprès de l'ACPR.

Risques de marché, performance et stress-tests.

Les risques du portefeuille de placement font l'objet d'un suivi régulier par type d'exposition et par produit. Sur l'année 2017, le suivi des risques a été élargi à UNIGRAINS CREDIT et UNIGRAINS DIVERSIFICATION, le montant du cash disponible sur ces sociétés étant significatif.

L'analyse globale du risque est réalisée par une approche de la Value at Risk (VaR) et des stress-tests. Cette analyse est intégrée dans les limites d'allocation d'actifs, exposées au Comité d'Audit, puis validées par le Conseil d'Administration.

Les normes de gestion du portefeuille restent prudentes et adaptées aux options retenues de couple rendement-risque et aux horizons raisonnables de placement.

Le profil de portefeuille est resté relativement stable en 2017 malgré la baisse de 21% des encours de trésorerie. Les produits sans risque, de type monétaire, ainsi que les bons de capitalisation, ne représentent plus que 19 % du portefeuille, les 45M€ de liquidités étant déposés en comptes courants du fait des performances négatives des produits monétaires.

Au 31 décembre 2017, l'exposition au risque actions est de 18,9 %, dans la limite définie par le conseil d'Administration.

8.2. Contrôle interne

Le contrôle interne, organisé au sein d'UNIGRAINS, s'applique, conformément aux exigences réglementaires, aux sociétés mères et aux filiales du groupe AGRICEREALES.

UNIGRAINS dispose d'une organisation qui répond aux exigences de contrôle de ses activités, structurée autour :

- d'une Responsable du Contrôle Permanent, de la Conformité et de la Gestion des Risques ainsi que de la sécurité des systèmes d'information RSSI;
- d'un contrôle périodique externalisé (cette mission est confiée au cabinet Regulation Partners),
- d'un Comité d'Audit,

- de Revues des Risques (risques d'investissement pour UNIGRAINS et risques de crédit pour UNIGRAINS CREDIT).

Les actions menées dans le cadre réglementaire et les résultats du contrôle permanent et du contrôle périodique pour 2017 ont été présentés au Comité d'Audit les 17 mars 2017, 23 novembre 2017 et le 23 mars 2018, ainsi qu'au Conseil d'Administration du 7 décembre 2017 et du 11 avril 2018.

Le rapport annuel sur le contrôle interne (AGRICEREALES - UNIGRAINS - UNIGRAINS CREDIT) prévu par l'arrêté du 3 novembre 2014, a été transmis aux membres du Comité d'Audit, aux Administrateurs, aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

9. Affectation du résultat – Mandats

9.1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de 42.545.861,80 €, comme suit :

- distribution d'un dividende de 36,00 € par action..... 5.040.000,00 €
- le solde en "report à nouveau"..... 37.505.861,80 €

Après cette affectation, le compte "report à nouveau" présentera un solde créditeur de 199.510.581,33 €.

Le dividende serait mis en paiement à compter du 3 juillet 2018. Il serait soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajouteraient les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%, étant précisé que le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu par le bénéficiaire du dividende.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres (hors provisions réglementées) de la société s'élèveraient à un montant de 735.577.074,47 € pour un capital social de 7.000.000 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prendra acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, à savoir :

- o exercice clos le 31.12.2016 : 36,00 par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,40 € par action)
- o exercice clos le 31.12.2015 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action)
- o exercice clos le 31.12.2014 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action)

9.2. Mandats des Administrateurs

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'Administrateurs arrivant à échéance de :

- Philippe PINTA
- FNA – FEDERATION DU NEGOCE AGRICOLE
- COOP de France
- BNP PARIBAS

pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Nous vous proposons également de renouveler le mandat de Censeur de SYMEX pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Les représentants permanents des personnes morales ont fait savoir qu'aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchaient l'exercice des fonctions qui leur étaient confiées.

10. Autres informations - Evènements importants depuis la clôture

Un contrôle fiscal d'UNIGRAINS a débuté le 7 novembre dernier pour les exercices 2014 à 2016 et pour la vérification de l'impôt sur les sociétés 2013.

Un emprunt a été conclu en fin d'année avec un pool bancaire pour un montant total maximum de 125 M€.

Il n'y a eu aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice.

11. Enveloppe attribuée au Conseil d'Administration

L'enveloppe de 75.000 € allouée au paiement des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs et les membres des Comités est inchangée pour l'exercice 2018.

Cette décision se renouvellera pour 2018 sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

12. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L225-37 du code de commerce, un rapport sur le gouvernement d'entreprise doit être élaboré par le Conseil d'Administration afin d'être présenté à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes. Ce rapport contient les informations indiquées ci-dessous :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux. Cette liste est annexée au présent rapport.
- L'absence de délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.
- Les conventions relevant de l'article L 225-38 du code de commerce.

Nous vous précisons que deux conventions relevant de l'article L 225-38 du code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice 2017 :

- o Versement à Monsieur DREGE d'une indemnité liée à la cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2017 dans le cadre de la procédure sur les conventions réglementées.
- o Achat par UNIGRAINS à A.G.P.B. de 297 parts de la SCA UNICEREM, parts correspondants à un lot immobilier situé au 9ème étage de leur siège social respectif au 23 avenue de Neuilly – 75116 PARIS, pour un montant de 2.023.500 €. Cette convention n'ayant pas été soumise au Conseil d'Administration, il appartiendra à votre Assemblée Générale de la ratifier.

13. Présentation des résolutions

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vont vous être présentées.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront leurs rapports sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration

UNIGRAINS S.A.

RESULTATS FINANCIERS (en milliers d'euros) de la société au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133-135 & 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

	2013	2014	2015	2016	2017
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Nombre d'actions émises	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires hors taxes	23 450	26 762	17 344	1 804	1 315
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	19 013	22 298	23 658	23 418	37 933
Impôt sur les bénéfices	71	835	4 048	2 726	5 156
Résultat après impôt, amortissements et provisions	13 093	21 463	16 532	23 407	42 546
Montant des bénéfices distribués	3 080	4 060	4 060	5 040	5 040
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions (en euros)	135,30	153,31	140,07	147,81	234,12
Résultat après impôt, amortissements et provisions (en euros)	93,52	153,31	118,08	167,19	303,90
Dividende versé à chaque action (en euros)	22,00	29,00	29,00	36,00	36,00
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	62	61	81	66	86
Montant de la masse salariale	4 832	4 852	4 662	7 560	7 528
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 613	2 532	2 532	3 222	3 289

PROJET DE RÉSOLUTIONS A PRESENTER

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'UNIGRAINS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, faisant apparaître un total de bilan de 792.191.718,49 € et un bénéfice net de 42.545.861,80 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de 42.545.861,80 €, comme suit :

- distribution d'un dividende de 36,00 € par action..... 5.040.000,00 €
- le solde en "report à nouveau"..... 37.505.861,80 €

Après cette affectation, le compte "report à nouveau" présentera un solde créditeur de 199.510.581,33 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 3 juillet 2018.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %, et que le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu par le bénéficiaire du dividende.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres (hors provisions réglementées) de la société s'élèveraient à un montant de 735.577.074,47 € pour un capital social de 7.000.000 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, à savoir :

- exercice clos le 31.12.2016 : 36,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,60 € par action
- exercice clos le 31.12.2015 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action

- exercice clos le 31.12.2014 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action)

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant ressortir un total de bilan de 844.082.664,03 € et un bénéfice net, part du groupe, de 50.373.844,40 €.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ceux-ci ont été avisés d'une convention autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale :

- constate d'une part, qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ceux-ci ont pris acte de l'acquisition par UNIGRAINS de 297 parts de la SCA UNICEREM correspondant à un lot immobilier situé au 9ème étage de leur siège social respectif 23 avenue de Neuilly – 75116 PARIS, et d'autre part que l'acquisition relève de l'article L 225-38 du Code de Commerce, comme rappelé dans ledit rapport,
- approuve l'acquisition des 297 parts de la SCA UNICEREM par UNIGRAINS à A.G.P.B au prix de 2.023.500 €.

SIXIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code d'un montant global de 22.930€ et le montant s'élevant à 7.643 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'Administrateurs de :

- o Philippe PINTA
- o FNA – FEDERATION DU NEGOCE AGRICOLE
- o COOP de France
- o BNP PARIBAS

Ainsi que le mandat de Censeur de :

- SYMEX

viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ces mandats pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les Administrateurs et les Représentants Permanents des personnes morales ont fait savoir qu'aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchaient l'exercice des fonctions qui leur étaient confiées.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour l'exercice 2018 la somme annuelle de 75.000 € à répartir au titre des jetons de présence des Administrateurs et des rémunérations des membres des comités.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour remplir toutes les formalités requises par la loi.



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Beaumont

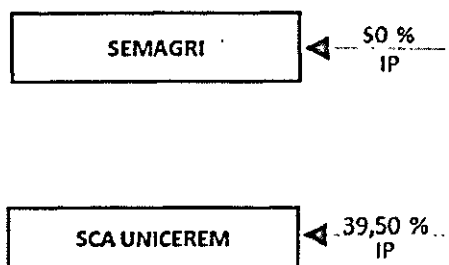
UNIGRAINS SA COMPTES CONSOLIDÉS 2017



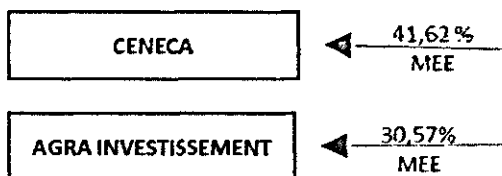
ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2017

UNIGRAINS SA

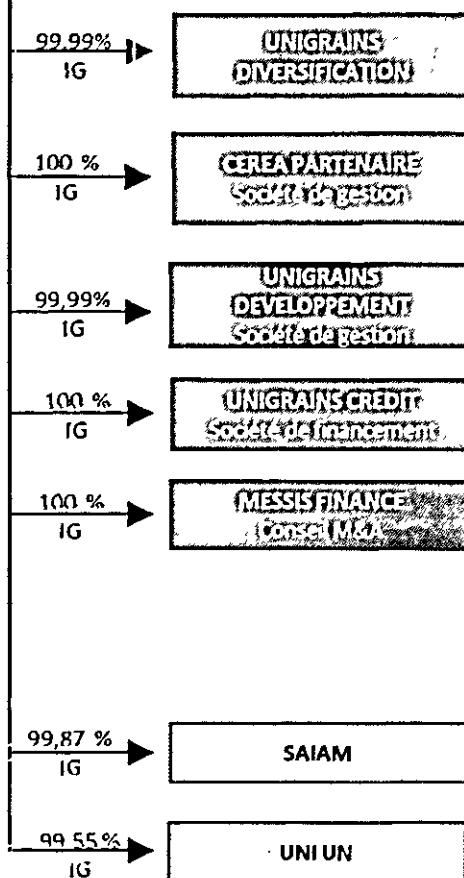
Sociétés en intégration proportionnelle



Sociétés mises en équivalence



Sociétés en intégration globale



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDES 2017

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017	5
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	6
- Note 1 : Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation	6
a) Présentation des comptes consolidés	6
b) Méthode de consolidation	6
c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés	7
d) Principes comptables	7
e) Périmètre de consolidation	10
f) Définition du périmètre de consolidation	10
- Note 2 : Portefeuille des titres de participation et définition du périmètre de consolidation	12
- Note 3 : Géographie du capital	13
- Note 4 : Immobilisations	14
- Note 5 : Impôts différés actifs	15
- Note 6 : Clients et autres débiteurs	15
- Note 7 : Valeurs mobilières de placement	15
- Note 8 : Trésorerie nette des concours bancaires	15
- Note 9 : Comptes de régularisation	16
- Note 10 : Variation des capitaux propres	16
- Note 11 : Provisions pour risques et charges	16
- Note 12 : Emprunts et dettes financières	17
- Note 13 : Fournisseurs et autres créditeurs	17
- Note 14 : Autres dettes et comptes de régularisation	17
- Note 15 : Détail des impôts sur le résultat	17
- Note 16 : Résultat de l'exercice	18
- Note 17 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	18
- Note 18 : Tableau des flux de trésorerie consolidé	19
- Note 19 : Autres informations	20
- Note 20 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées	20
- Note 21 : Autres engagements hors bilan	20

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 décembre 2017

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles		1 125	665
Immobilisations corporelles		12 027	10 697
Immobilisations financières			
Titres de participation non consolidés	4	586 900	522 119
Participations mises en équivalences	4	2 918	4 702
Autres immobilisations financières	4	52 105	53 608
TOTAL I		655 075	591 791
ACTIF CIRCULANT			
Impôts différés actif	5	3 558	4 459
Clients et Autres débiteurs	6	15 431	14 806
Valeurs mobilières de placement	7	91 453	151 749
Trésorerie nette des concours bancaires	8	77 634	40 410
Comptes de régularisation	9	931	753
TOTAL II		189 008	212 178
TOTAL GENERAL		844 083	803 968
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital social		7 000	7 000
Primes			
Réserves consolidées		740 815	719 064
Ecarts de conversion			
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		50 374	27 791
TOTAL I	10	798 189	753 855
INTERETS MINORITAIRES		12	3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	11	3 042	2 668
TOTAL II		3 042	2 668
DETTES			
Impôts différés passifs			
Emprunts et dettes financières	12	27 430	27 937
Fournisseurs et Autres créditeurs	13	14 501	15 059
Autres dettes et comptes de régularisation	14	909	4 445
TOTAL III		42 840	47 441
TOTAL GENERAL		844 083	803 968

UNIGRAINS SA

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production de services		13 397	16 488
Autres produits d'exploitation		1 074	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		14 471	16 488
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés		9 986	8 869
Charges de personnel		17 558	19 241
Autres charges d'exploitation		319	674
Impôts et taxes		2 720	620
Dotations nettes aux amortissements et provisions		793	1 220
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		31 376	30 623
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		- 16 904	- 14 135
PRODUITS FINANCIERS			
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 158	-
Produits financiers/ Participation et autres titres détenus à LT		16 730	17 763
Produits /Prêts et créances sur clientèle		1 006	403
Produits sur Valeurs mobilières de placement		8 147	1 000
Plus value sur cession d'immobilisations financières		43 569	22 403
Reprises/Amort et provisions - charges financières		16 834	16 191
Autres produits financiers		0	1 994
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		87 444	59 755
CHARGES FINANCIERES			
Coût de l'endettement financier brut		128	36
Amortissements et provisions - charges financières		7 150	11 692
Moins value sur cession d'immobilisations financières		8 392	2 147
Autres charges financières		598	1 391
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		16 269	15 265
2 - RESULTAT FINANCIER		71 175	44 489
Autres produits et charges exceptionnels (VII)		5 707	1 812
Impôts sur les bénéfices (VIII)	15	9 420	4 511
3 - RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES (I - II + V - VI + VII - VIII)		50 557	27 654
Résultat des Fonds Gérés (IV)		33	- 23
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence (X)		150	- 114
Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition (XI)		-	-
Intérêts minoritaires (XII)		0	-
4 - RESULTAT NET (I - II + V - VI + VII - VIII - IV - X - XI - XII)	16	50 374	27 791
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (PART DU GROUPE)		50 374	27 791
RESULTAT NET INTERETS MINORITAIRES		0	-
Résultat par action :		359.81 euros	
Résultat dilué par action :		359.81 euros	

Annexe aux comptes consolidés

I. Faits caractéristiques de l'exercice

La Société UNICEREALES, actionnaire majoritaire, a renforcé sa participation en fin d'année en achetant la participation d'un actionnaire minoritaire sortant, et détient ainsi au 31 décembre 2017 67,2 % du capital social.

Par ailleurs, les comptes retenus pour la société AGRA INVESTISSEMENT sont les comptes du 31/12/2017 non audités.

Les comptes retenus pour la société CENECA sont ceux arrêtés au 30/09/2017.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Le périmètre de consolidation a évolué en 2017 de la manière suivante:

- La société SOFAGRI est sortie du périmètre de consolidation suite à la cession de la participation le 22/12/2017 (plus value consolidée de cession de 3.579 k€, impact bilan consolidé de 1.359 k€)

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Note 1: Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation

a) Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2017 ont été établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés arrêtée par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Par dérogation aux règles comptables courantes, afin de mieux refléter le résultat de l'activité habituelle de la société UNIGRAINS, le résultat de l'activité de portefeuille et notamment les gains ou pertes en capital figurent en résultat financier et non en résultat exceptionnel.

b) Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par UNIGRAINS SA

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2017

ayant entre autres pour activité la gestion de portefeuille pour autrui, la gestion d'actifs pour compte de tiers et des Sociétés Civiles immobilières.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration Proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est

présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Sont par ailleurs consolidées par cette méthode les sociétés sous un autre contrôle mais dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Calcul des écarts d'acquisition

L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Traitement des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Comptes réciproques

Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure où elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.

Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 788 K€ et il a été pris en compte une imposition différée de +221K€.

d) Principes comptables

UNIGRAINS applique les méthodes préférentielles prévues dans le règlement 99-02 amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016. Il s'agit :

- du provisionnement en totalité au compte de résultat des coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées,
- de l'inscription à l'actif des immobilisations acquises dans le cadre d'une opération de location-financement,
- de la comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice,
- de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables :

- de prudence,
- de coûts historiques,
- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- de permanence des méthodes.

Date de clôture des exercices

Toutes les entreprises consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre à l'exception de CENECA pour laquelle, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2017, les comptes retenus ont été ceux arrêtés, respectivement au 30/09/2017.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Conversion des créances et des dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises, non couvertes par un achat ou par une vente de devises à terme, sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date du bilan. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écart de conversion au bilan dans les comptes sociaux. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque financier dans les comptes sociaux.

Conformément à la méthode préférentielle prévue au § 300 du règlement 99-02, les écarts de

conversion actif et passif sont comptabilisés en résultat consolidé.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût historique et sont amorties de façon linéaire sur une durée n'excédant généralement pas 5 ans.

Elles sont dépréciées de manière exceptionnelle lorsqu'il apparaît de manière irréversible que les flux de trésorerie futurs dégagés ne permettront pas de recouvrer leur valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée normale d'utilisation selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement généralement retenus par le Groupe sont les suivants :

- Agencements :	10 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans
- Installations :	5 ans
- Véhicules :	4 ans
- Matériel de bureau :	3 ans
- Logiciels :	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur économique des participations ou la valeur de marché des autres titres devient inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque la valeur de marché n'existe pas ou présente une incertitude dans sa détermination, la valeur des participations est comparée à la quote-part de situation nette telle qu'elle résulte du dernier bilan disponible. La différence donne lieu à constatation d'une dépréciation.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées par dérogation aux dispositions en résultat financier.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2017 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2017

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risque (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors bilan.

En cas de cession de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS ou FIFO).

Sont distingués parmi les immobilisations financières, les éléments suivants :

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
- les sociétés dont le capital social est détenu pour au moins 20% de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand un poste d'administrateur est détenu et qu'une influence notable est exercée (quand aucun

actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que UNIGRAINS est l'un des trois premiers actionnaires).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Prêts et Créances sur la clientèle

Parmi les immobilisations financières figurent des créances sur la clientèle qui comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales et autres concours à la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dès lors qu'une créance sur la clientèle est porteuse d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de provisions liées aux créances sur la clientèle sont inscrites au compte de résultat.

Impôts différés

Les différences constatées entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales ainsi que les différences temporaires et les reports déficitaires ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de placement de trésorerie. Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou de leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée. Le portefeuille de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement sont la constatation comptable d'un amoindrissement de leur valeur résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

La politique en matière de provisionnement de litiges et de contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice, les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associées. Les provisions pour risque correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les prestations accordées aux salariés au titre des indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision pour l'ensemble des salariés des filiales du Groupe.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base: Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO: CAMARCA, régime complémentaire AGIRC: CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation: CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés

présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 147 k€.

Parmi les hypothèses retenues pour évaluer cette provision sont les suivantes :

- Taux de charges patronales : 40%, les charges sociales ont été provisionnées car la mise à la retraite est par hypothèse à l'initiative de l'employeur.
- Taux d'actualisation de 1,42% hors inflation
- Age de départ à retraite : 65 ans

Emprunts et dettes assimilées

Les dettes envers les établissements de crédit et les emprunts et dettes financières diverses sont présentés selon leur durée initiale ou leur nature. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

La rubrique «Frais de personnel» comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % et passera à 28% en 2020; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (12% du résultat brut des PV de cession).

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1^{er} janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 0,16 % (après application d'un abattement de 19M€) instaurée en 2016. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % en sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et certaines de ses filiales.

Dans ce cadre, la société UNIGRAINS DIVERSIFICATION est entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale depuis 01/01/2016.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (et moins-values nettes à long terme) sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation

Généralités

La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :

- Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
- Classement suivant le niveau de contrôle,
- Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
- Détermination de la méthode de consolidation,
- Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion (total bilan ou parts dans les fonds propres) ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation

Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif):

Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2017 :

- UNIGRAINS CREDIT, contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DEVELOPPEMENT contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS
- CEREAL PARTENAIRE qui est une société de gestion de FCPR, détenue à 100 % par UNIGRAINS,
- SAIAM détenue à 99.87% par UNIGRAINS,

- La Société Civile UNI UN contrôlée à 99.55 %
- MESSIS FINANCE contrôlée à 100% par UNIGRAINS.

Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint):

- SEMAGRI détenue à 50%,
- La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 39.50 %.

Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable):

Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (>20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :

- CENECA contrôlée à 41.62 %,
- AGRA INVESTISSEMENT contrôlée à 30.57%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALES, dans le cadre du règlement 94-03 du CRB concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

Note 2 : Portefeuille de titres de participation : définition du périmètre de consolidation

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode de consolidation
INTEGRATION GLOBALE				
CEREA PARTENAIRE - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	500	7 151	IG
MESSIS FINANCE - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	495	42	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	12 600	39 936	IG
UNIGRAINS CREDIT - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	33 089	1 261	IG
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	1 000	-136	IG
S.A.I.A.M. SA - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,87	192	941	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
INTEGRATION PROPORTIONNELLE				
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	30 965	823	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	36,53	40 000	-	IP
MISE EN EQUIVALENCE				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS (1)	41,62	915	3 993	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	4 365	-1 621	ME

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

(1) Comptes au 30/09/2017

Note 3 : Géographie du capital

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS

UNICEREALES	67.17 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6.79 %
NATIXIS (groupe)	6.33 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B)	5.82 %
SOFIPROTEOL	5.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3.40 %
BNP PARIBAS	3.39 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	1.94 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.01 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES

AGRICEREALES SA	58.65 %
<u>Elle-même détenue par :</u>	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	48.77 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	12.84 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37.57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.82 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	14.16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS	
DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	7.33 %
UNION INVIVO	4.73 %
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS LA BOETIE "GELB"	4.29 %
NATIXIS (groupe)	3.33 %
AUTRES ACTIONNAIRES	7.51 %

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS CREDIT

UNIGRAINS SA	100.00 %
--------------	----------

Note 4 : Immobilisations

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Brut	3 023	267	3 290	2 365	267	2 631
Amortissements	-1 900	-266	-2 165	-1 701	-265	-1 967
Total Immobilisations incorporelles nettes	1 123	1	1 125	663	1	665
Brut	6 711	16 708	23 419	20 722	15 474	36 196
Amortissements	-10 401	-990	-11 391	-10 568	-910	-11 478
Total Immobilisations corporelles nettes	-3 690	15 718	12 027	10 154	14 565	24 719
Brut	587 466	30 781	618 247	520 726	38 626	559 352
Amortissements	-26 980	-4 368	-31 347	-30 726	-6 507	-37 233
Total Titres de participations ou autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	560 486	26 414	586 900	490 000	32 119	522 119
Total Participations mises en équivalence	2 918	0	2 918	4 702	0	4 702
Brut	315	28 367	28 682	315	38 702	39 018
Amortissements			0			
Total Crédit à la clientèle	315	28 367	28 682	315	38 702	39 018
Brut	-19 763	35 169	15 407	-3 816	15 339	11 524
Amortissements			0			
Total Prêts subordonnés	-19 763	35 169	15 407	-3 816	15 339	11 524
Brut	0	2 810	2 810	0	0	0
Amortissements	0	-309	-309	0	0	0
Total Créances douteuses	0	2 501	2 501	0	0	0
Brut	2 498	2 626	5 124	0	3 816	3 816
Amortissements	-227	0	-227	0	-749	-749
Total ICNE	2 271	2 626	4 897	0	3 067	3 067
Dépôts versés	519	99	618	0	0	0
Total autre immobilisations financières	-16 657	68 762	52 105	-3 501	57 108	53 609
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	546 747	95 176	641 923	491 201	89 228	580 429

Note 5 : Impôts différés actifs

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Impôts différés actifs	3 558	0	3 558	4 459	0	4 459
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	3 558	0	3 558	4 459	0	4 459

Note 6 : Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Brut	1 753	14 170	15 923	4 668	10 783	15 450
Provision	-492	0	-492	-644	0	-644
AUTRES DEBITEURS	1 261	14 170	15 431	4 024	10 783	14 806

Note 7 : Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Brut	66 452	25 626	92 079	103 801	48 547	152 348
Provision	-530	-96	-626	-586	-12	-599
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	65 923	25 530	91 453	103 214	48 535	151 749

Note 8 : Trésorerie nette des concours

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Caisse	1	0	1	0	0	1
Etab.crédit, cpte ordin débiteurs	32 667	30 726	63 392	13 092	22 212	35 305
Dettes rattachées à des cpte ordin	0	0	0	0	0	0
Etab.crédit, cpte à terme et prêts	8	12 970	12 978	8	4 940	4 948
Créances rattachées cpte à terme & prêts	0	0	0	0	0	0
Cptes ordinaires débiteurs	1 237	25	1 262	157	0	157
TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	33 913	43 722	77 634	13 258	27 153	40 410

Note 9 : Comptes de régularisation

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017
Comptes de régularisation	600	331	931	647	106	753
COMPTES DE REGULARISATION	600	331	931	647	106	753

Note 10 : Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart d'acquisition	Total Capitaux Propres
SITUATION AU 31/12/2015	7 000	702 834	20 278	0	730 112
Distributions UNG			-4 060		-4 060
Autres variations			12		12
Résultat non distribué		16 230	-16 230		0
Résultat 2016			27 791		27 791
SITUATION AU 31/12/2016	7 000	719 064	27 792	0	753 855
Distributions UNG			-5 040		-5 040
Autres variations			-1 001		-1 001
Résultat non distribué		21 751	-21 751		0
Résultat 2017			50 374		50 374
SITUATION AU 31/12/2017	7 000	740 815	50 374	0	798 189

Note 11 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2017
UNIGRAINS (1)					
Risques divers	1 050	367			1 417
Risques de crédit	0				0
Risques de Hors Bilan	0				0
Provision engagement retraite	1 140	7			1 147
Charges diverses	128				128
Provisions pour risques UNIGRAINS	2 318	374	0	0	2 692
UNIGRAINS CREDIT					
Risques de crédit	350				350
Provisions pour risques UNIGRAINS CREDIT	350	0	0	0	350
TOTAL GENERAL	2 668	374	0	0	3 042

(1) Les engagements retraite sont comptabilisés au niveau de la société mère

Note 12 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Ets cdt, cat & emprunts	0	0	0	534	0	534
Dt rattachées emprunts	0	0	0	2	0	2
Ctes créditeurs à terme	0	27 369	27 369	0	27 402	27 402
Dépôts et cautionnements reçus	43	18	61	0	0	0
Dettes sur titres	0	0	0	0	0	0
Total Emprunts et Dettes	43	27 387	27 430	536	27 402	27 937

Note 13 : Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Autres créditeurs	42 467	-27 966	14 501	21 399	-6 340	15 059
AUTRES CREDITEURS	42 467	-27 966	14 501	21 399	-6 340	15 059

Note 14 : Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Autres dettes et Comptes de régularisation	252	656	909	82	4 364	4 445
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	252	656	909	82	4 364	4 445

Note 15 : Détail des impôts sur le résultat

En milliers d'euros	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Impôts courants	8 519	3 228
Impôts différés	901	1 283
TOTAL IMPOTS	9 420	4 511

Note 16 : Résultat de l'exercice

en milliers d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total 31/12/2017
UNIGRAINS	33 312	0	33 312
UNIGRAINS CREDIT	-18		-18
CEREA GESTION	9 216		9 216
SAIAM	53		53
UNI UN	-27		-27
UNI DEVELOPPEMENT	-170		-170
UNI DIVERSIFICATION	1 636		1 636
MESSIS FINANCES	343		343
SEMAGRI	6 180		6 180
CENECA	-128		-128
AGRA INVESTISSEMENT	-23		-23
RESULTAT 2017	50 374	0	50 374

Note 17 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

En milliers d'euros	Total 31/12/2017
Résultat net	50 374
Charge d'impôt	9 420
Résultat comptable avant impôt	59 793
Taux	34,43%
Impôt théorique	20 587
Ecart sur différences permanentes	-15 191
Résultat des sociétés mises en équivalence	50
Ecart sur différences temporaires	-73
Ecart sur taux (sociétés étrangères/imposition)	1 429
Retraitements de consolidation	3 259
Déficit créé sur l'exercice	37
Déficit utilisé sur l'exercice (imputation du bénéfice de l'exercice sur déficit antérieur)	-113
Reduction des déficits reportables suite à redressement fiscal	0
Avoirs fiscaux / Crédit d'impôt / Exonération	0
Abattement 3,3%	0
Intégration fiscale	-47
Autres	-30
<u>IMPÔT REEL</u>	9 908

Note 18 : Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	TOTAL 31/12/2017
Résultat net consolidé (part groupe et minoritaires)	50 374
+/- Dotations nettes aux amortissements	-6 855
-/+ Provision pour risques et charges, retraites	2 013
-/+ Variation de l'impôt différé	0
-/+ Dividendes des entités MEE	901
-/+ Plus et moins-values de cession	-6 010
+ Charges financières nettes	0
Capacité d'autofinancement	40 422
+/- Variations du BFR	15 268
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	55 690
- Décaissements liés aux acquisitions d'entreprises consolidées	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations inc et corporelles	-975
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-12
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles Groupe	0
+/- Encaissements/Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-73 805
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-74 792
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-5 040
- Dividendes versés aux actionnaires des minoritaires	
+ Encaissements liés aux augmentations de capital de la société mère	
+ Encaissements liés aux variations de titres d'entités consolidées	
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-33
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-539
+/- intérêts décaissés	
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de FINANCEMENT	-5 612
= VARIATION de la TRESORERIE NETTE	-24 713
Effet des variations de taux de conversion	
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	193 799
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	169 087

Note 19 : Autres informations

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	UNIGRAINS CREDIT	MESSIS FINANCE	UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	CEREA PARTENAIRE	TOTAL
Effectifs	65	-	5	1	21	93

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :

Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 769 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 15 k€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

Note 20 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 147 k€.

Note 21 : Autres engagements hors bilan

Engagements financiers donnés:

- Engagements de financements en faveur de la clientèle : 331 k€
- Engagement de garantie en faveur d'ordre d'établissements de crédit : 4 k€
-

Engagements financiers reçus:

- Engagements sur titres à recevoir : 100 198 k€

Instruments financiers:

UNIGRAINS a mis en place un instrument de couverture afin de couvrir les risques de change issus de ses activités.

Un contrat de Swap de devises a été conclu entre la Société Générale et UNIGRAINS SA en date du 8 décembre 2016.

Le montant du contrat est au 31/12/2016 de 2 380 K€; il s'agit d'instruments de couverture d'obligations libellées en GBP et à échéance mars 2018.

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



UNIGRAINS

Siège social : 23 avenue de Neuilly - 75116 PARIS
Société anonyme au capital de 7 000 000 euros
RCS PARIS B 642 008 296

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

UNIGRAINS

Siège social : 23 avenue de Neuilly - 75116 PARIS
Société anonyme au capital de 7000000 euros
RCS PARIS B 642 008 296

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UNIGRAINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Présentation des comptes

Le paragraphe II. a) de l'annexe précise les dérogations apportées aux règles comptables habituelles de présentation des comptes consolidés des sociétés commerciales afin que ces derniers reflètent au mieux le résultat de l'activité courante de portefeuille de votre société. Nous avons examiné et vérifié le caractère approprié des méthodes de présentation retenues par votre société, et informations fournies dans les notes annexes, et nous sommes assurés de leur correcte application.

Périmètre de consolidation

Les règles de détermination du périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation retenues en application du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, sont exposées dans le paragraphe I. de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des méthodes retenues, des éventuelles modifications apportées et de la présentation qui en a été faite.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 23 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Fidus

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

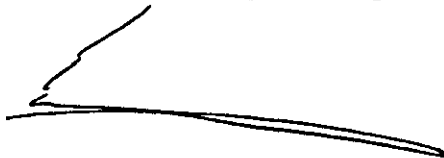


Francis BERNARD

Associé

Cabinet Eric Martin et Associés

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Eric Martin

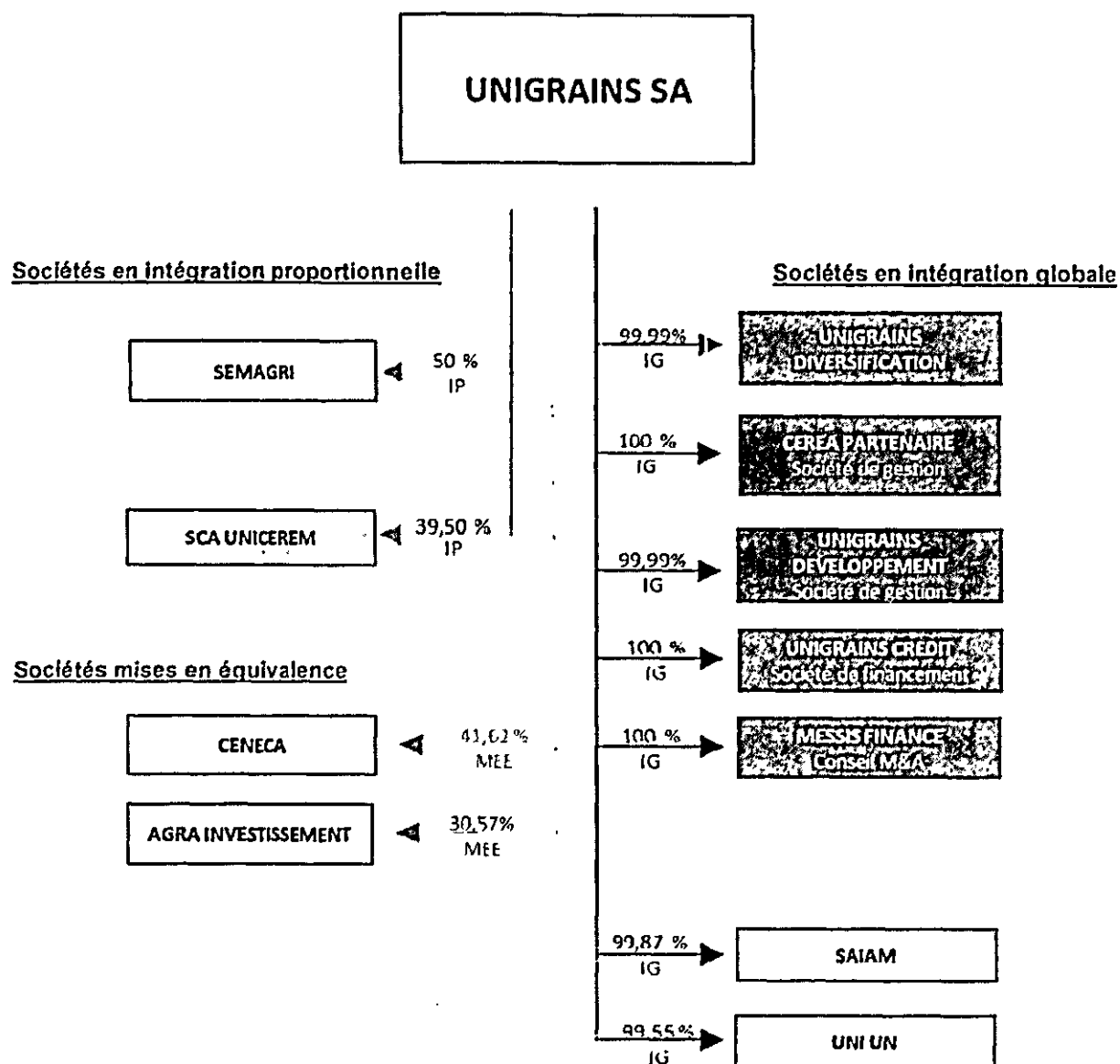
Associé



UNIGRAINS SA

COMPTES CONSOLIDES 2017

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2017



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDES 2017

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017	5
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	6
- Note 1 : Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation	6
a) Présentation des comptes consolidés	6
b) Méthode de consolidation	6
c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés	7
d) Principes comptables	7
e) Périmètre de consolidation	10
f) Définition du périmètre de consolidation	10
- Note 2 : Portefeuille des titres de participation et définition du périmètre de consolidation	12
- Note 3 : Géographie du capital	13
- Note 4 : Immobilisations	14
- Note 5 : Impôts différés actifs	15
- Note 6 : Clients et autres débiteurs	15
- Note 7 : Valeurs mobilières de placement	15
- Note 8 : Trésorerie nette des concours bancaires	15
- Note 9 : Comptes de régularisation	16
- Note 10 : Variation des capitaux propres	16
- Note 11 : Provisions pour risques et charges	16
- Note 12 : Emprunts et dettes financières	17
- Note 13 : Fournisseurs et autres créditeurs	17
- Note 14 : Autres dettes et comptes de régularisation	17
- Note 15 : Détail des impôts sur le résultat	17
- Note 16 : Résultat de l'exercice	18
- Note 17 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	18
- Note 18 : Tableau des flux de trésorerie consolidé	19
- Note 19 : Autres informations	20
- Note 20 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées	20
- Note 21 : Autres engagements hors bilan	20

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 décembre 2017

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles		1 115	665
Immobilisations corporelles		12 027	10 697
Immobilisations financières			
Titres de participation non consolidés	4	586 900	522 119
Participations mises en équivalences	4	2 918	4 702
Autres immobilisations financières	4	52 105	53 608
TOTAL I		655 075	591 791
ACTIF CIRCULANT			
Impôts différés actif	5	3 558	4 459
Clients et Autres débiteurs	6	15 431	14 806
Valeurs mobilières de placement	7	91 453	151 749
Trésorerie nette des concours bancaires	8	77 634	40 410
Comptes de régularisation	9	931	753
TOTAL II		189 008	212 178
TOTAL GENERAL		844 083	803 968
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital social		7 000	7 000
Primes			
Réserves consolidées		740 815	719 064
Ecart de conversion			
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		50 374	27 791
TOTAL I	10	798 189	753 855
INTERETS MINORITAIRES		12	3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	11	3 042	2 668
TOTAL II		3 042	2 668
DETTES			
Impôts différés passifs		-	-
Emprunts et dettes financières	12	27 430	27 937
Fournisseurs et Autres créditeurs	13	14 501	15 059
Autres dettes et comptes de régularisation	14	909	4 445
TOTAL III		42 840	47 441
TOTAL GENERAL		844 083	803 968

UNIGRAINS SA

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production de services		13 397	16 488
Autres produits d'exploitation		1 074	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		14 471	16 488
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés		9 986	8 869
Charges de personnel		17 558	19 141
Autres charges d'exploitation		319	674
Impôts et taxes		2 720	620
Dotations nettes aux amortissements et provisions		793	1 220
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		31 376	30 623
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-16 904	-14 135
PRODUITS FINANCIERS			
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 158	-
Produits financiers/ Participation et autres titres détenus à LT		16 730	17 763
Produits /Prêts et créances sur clientèle		1 006	403
Produits sur Valeurs mobilières de placement		8 147	1 000
Plus value sur cession d'immobilisations financières		43 569	22 403
Reprises/Amort et provisions - charges financières		16 834	16 191
Autres produits financiers		0	1 994
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		87 444	59 755
CHARGES FINANCIERES			
Coût de l'endettement financier brut		128	36
Amortissements et provisions - charges financières		7 150	11 692
Moins value sur cession d'immobilisations financières		8 392	2 147
Autres charges financières		598	1 391
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		16 269	15 265
2 - RESULTAT FINANCIER		71 175	44 489
Autres produits et charges exceptionnels (VII)		5 707	1 812
Impôts sur les bénéfices (VIII)	15	9 420	4 511
3 - RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES (I - II + V - VI + VII - VIII)		50 557	27 654
Résultat des Fonds Gérés (IV)		33	- 23
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence (X)		150	- 114
Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition (XI)		-	-
Intérêts minoritaires (XII)		0	-
4 - RESULTAT NET (I - II + V - VI + VII - VIII - IV - X - XI - XII)	16	50 374	27 791
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (PART DU GROUPE)		50 374	27 791
RESULTAT NET INTERETS MINORITAIRES		0	-
Résultat par action :		359.81 euros	
Résultat dilué par action :		359.81 euros	

Annexe aux comptes consolidés

I. Faits caractéristiques de l'exercice

La Société UNICEREALES, actionnaire majoritaire, a renforcé sa participation en fin d'année en achetant la participation d'un actionnaire minoritaire sortant, et détient ainsi au 31 décembre 2017 67,2 % du capital social.

Par ailleurs, les comptes retenus pour la société AGRA INVESTISSEMENT sont les comptes du 31/12/2017 non audités.

Les comptes retenus pour la société CENECA sont ceux arrêtés au 30/09/2017.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Le périmètre de consolidation a évolué en 2017 de la manière suivante:

- La société SOFAGRI est sortie du périmètre de consolidation suite à la cession de la participation le 22/12/2017 (plus value consolidée de cession de 3.579 k€, impact bilan consolidé de 1.359 k€)

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Note 1: Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation

a) Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2017 ont été établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés arrêtée par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Par dérogation aux règles comptables courantes, afin de mieux refléter le résultat de l'activité habituelle de la société UNIGRAINS, le résultat de l'activité de portefeuille et notamment les gains ou pertes en capital figurent en résultat financier et non en résultat exceptionnel.

b) Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par UNIGRAINS SA

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2017

ayant entre autres pour activité la gestion de portefeuille pour autrui, la gestion d'actifs pour compte de tiers et des Sociétés Civiles immobilières.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration Proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est

présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Sont par ailleurs consolidées par cette méthode les sociétés sous un autre contrôle mais dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Calcul des écarts d'acquisition

L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Traitement des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Comptes réciproques

Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure où elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.

Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 788 K€ et il a été pris en compte une imposition différée de +221K€.

d) Principes comptables

UNIGRAINS applique les méthodes préférentielles prévues dans le règlement 99-02 amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016. Il s'agit :

- du provisionnement en totalité au compte de résultat des coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées,
- de l'inscription à l'actif des immobilisations acquises dans le cadre d'une opération de location-financement,
- de la comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice,
- de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables :

- de prudence,
- de coûts historiques,
- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- de permanence des méthodes.

Date de clôture des exercices

Toutes les entreprises consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre à l'exception de CENEC pour laquelle, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2017, les comptes retenus ont été ceux arrêtés, respectivement au 30/09/2017.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Conversion des créances et des dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises, non couvertes par un achat ou par une vente de devises à terme, sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date du bilan. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écart de conversion au bilan dans les comptes sociaux. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque financier dans les comptes sociaux.

Conformément à la méthode préférentielle prévue au § 300 du règlement 99-02, les écarts de

conversion actif et passif sont comptabilisés en résultat consolidé.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût historique et sont amorties de façon linéaire sur une durée n'excédant généralement pas 5 ans.

Elles sont dépréciées de manière exceptionnelle lorsqu'il apparaît de manière irréversible que les flux de trésorerie futurs dégagés ne permettront pas de recouvrer leur valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée normale d'utilisation selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement généralement retenus par le Groupe sont les suivants :

- | | |
|------------------------|--------|
| - Agencements : | 10 ans |
| - Mobilier de bureau : | 10 ans |
| - Installations : | 5 ans |
| - Véhicules : | 4 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 ans |
| - Logiciels : | 3 ans |

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur économique des participations ou la valeur de marché des autres titres devient inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque la valeur de marché n'existe pas ou présente une incertitude dans sa détermination, la valeur des participations est comparée à la quote-part de situation nette telle qu'elle résulte du dernier bilan disponible. La différence donne lieu à constatation d'une dépréciation.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées par dérogation aux dispositions en résultat financier.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2017 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

Comptes annuels consolidés UNIGRAINS – 2017

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risque (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors bilan.

En cas de cession de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS ou FIFO).

Sont distingués parmi les immobilisations financières, les éléments suivants :

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
- les sociétés dont le capital social est détenu pour au moins 20% de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand un poste d'administrateur est détenu et qu'une influence notable est exercée (*quand aucun*

actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que UNIGRAINS est l'un des trois premiers actionnaires).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Prêts et Créances sur la clientèle

Parmi les immobilisations financières figurent des créances sur la clientèle qui comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales et autres concours à la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dès lors qu'une créance sur la clientèle est porteuse d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de provisions liées aux créances sur la clientèle sont inscrites au compte de résultat.

Impôts différés

Les différences constatées entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales ainsi que les différences temporaires et les reports déficitaires ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de placement de trésorerie. Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou de leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée. Le portefeuille de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement sont la constatation comptable d'un amoindrissement de leur valeur résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

La politique en matière de provisionnement de litiges et de contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice, les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associées. Les provisions pour risque correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Engagements de retraite et prestations assimilées
Les prestations accordées aux salariés au titre des indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision pour l'ensemble des salariés des filiales du Groupe.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés

présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 147 k€.

Parmi les hypothèses retenues pour évaluer cette provision sont les suivantes :

- Taux de charges patronales : 40%, les charges sociales ont été provisionnées car la mise à la retraite est par hypothèse à l'initiative de l'employeur.
- Taux d'actualisation de 1,42% hors inflation
- Age de départ à retraite : 65 ans

Emprunts et dettes assimilées

Les dettes envers les établissements de crédit et les emprunts et dettes financières diverses sont présentés selon leur durée initiale ou leur nature. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % et passera à 28% en 2020; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (12% du résultat brut des PV de cession).

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1^{er} janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 0,16 % (après application d'un abattement de 19M€) instaurée en 2016. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % en sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et certaines de ses filiales.

Dans ce cadre, la société UNIGRAINS DIVERSIFICATION est entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale depuis 01/01/2016.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (et moins-values nettes à long terme) sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation

Généralités

La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :

- Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
- Classement suivant le niveau de contrôle,
- Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
- Détermination de la méthode de consolidation,
- Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion (total bilan ou parts dans les fonds propres) ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation

Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif):

Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2017 :

- UNIGRAINS CREDIT, contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS,
- UNIGRAINS DEVELOPPEMENT contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS
- CERIA PARTENAIRE qui est une société de gestion de FCPR, détenue à 100 % par UNIGRAINS,
- SAIAM détenue à 99,87% par UNIGRAINS,

- La Société Civile UNI UN contrôlée à 99.55 %
- MESSIS FINANCE contrôlée à 100% par UNIGRAINS.

**Consolidation par Intégration
Proportionnelle (contrôle conjoint):**

- SEMAGRI détenue à 50%,
- La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 39.50 %.

Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable):

Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (>20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :

- CENECA contrôlée à 41.62 %,
- AGRA INVESTISSEMENT contrôlée à 30.57%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALLES, dans le cadre du règlement 94-03 du CRB concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

Note 2 : Portefeuille de titres de participation : définition du périmètre de consolidation

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode de consolidation
INTEGRATION GLOBALE				
CEREA PARTENAIRE - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	500	7 151	IG
MESSIS FINANCE - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	495	42	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	99,99	12 600	39 936	IG
UNIGRAINS CREDIT - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	33 089	1 261	IG
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	99,99	1 000	-136	IG
S.A.I.A.M. SA - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	99,87	192	941	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
INTEGRATION PROPORTIONNELLE				
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	30 965	823	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	36,53	40 000	-	IP
MISE EN EQUIVALENCE				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS (1)	41,62	915	3 993	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	4 365	-1 621	ME

IG : Intégration Globale
IP : Intégration Proportionnelle
ME : Mise en Equivalence

(1) Comptes au 30/09/2017

Note 3 : Géographie du capital

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS

UNICEREALES	67.17 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6.79 %
NATIXIS (groupe)	6.33 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B)	5.82 %
SOFIPROTEOL	5.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3.40 %
BNP PARIBAS	3.39 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	1.94 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.01 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES

AGRICEREALES SA	58.65 %
<u>Elle-même détenue par :</u>	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	48.77 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS (A.G.P.M.)	12.84 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37.57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.82 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	14.16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES (A.G.P.B.)	7.33 %
UNION INVIVO	4.73 %
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS LA BOETIE "GELB"	4.29 %
NATIXIS (groupe)	3.33 %
AUTRES ACTIONNAIRES	7.51 %

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS CREDIT

UNIGRAINS SA	100.00 %
--------------	----------

Note 4 : Immobilisations

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Brut	3 023	267	3 290	2 365	267	2 631
Amortissements	-1 900	-266	-2 165	-1 701	-265	-1 967
Total Immobilisations incorporelles nettes	1 123	1	1 125	663	1	665
Brut	6 711	16 708	23 419	20 722	15 474	36 196
Amortissements	-10 401	-990	-11 391	-10 568	-910	-11 478
Total Immobilisations corporelles nettes	-3 690	15 718	12 027	10 154	14 565	24 719
Brut	587 466	30 781	618 247	520 726	38 626	559 352
Amortissements	-26 980	-4 368	-31 347	-30 726	-6 507	-37 233
Total Titres de participations ou autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	560 486	26 414	586 900	490 000	32 119	522 119
Total Participations mises en équivalence	2 918	0	2 918	4 702	0	4 702
Brut	315	28 367	28 682	315	38 702	39 018
Amortissements			0			
Total Crédit à la clientèle	315	28 367	28 682	315	38 702	39 018
Brut	-19 763	35 169	15 407	-3 816	15 339	11 524
Amortissements			0			
Total Prêts subordonnés	-19 763	35 169	15 407	-3 816	15 339	11 524
Brut	0	2 810	2 810	0	0	0
Amortissements	0	-309	-309	0	0	0
Total Créances douteuses	0	2 501	2 501	0	0	0
Brut	2 498	2 626	5 124	0	3 816	3 816
Amortissements	-227	0	-227	0	-749	-749
Total ICNE	2 271	2 626	4 897	0	3 067	3 067
Dépôts versés	519	99	618	0	0	0
Total autre immobilisations financières	-16 657	68 762	52 105	-3 501	57 108	53 609
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	546 747	95 176	641 923	491 201	89 228	580 429

Note 5 : Impôts différés actifs

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Impôts différés actifs	3 558	0	3 558	4 459	0	4 459
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	3 558	0	3 558	4 459	0	4 459

Note 6 : Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Brut	1 753	14 170	15 923	4 668	10 783	15 450
Provision	-492	0	-492	-644	0	-644
AUTRES DEBITEURS	1 262	14 170	15 431	4 024	10 783	14 806

Note 7 : Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Brut	66 452	25 626	92 079	103 801	48 547	152 348
Provision	-530	-96	-626	-586	-12	-599
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	65 923	25 530	91 453	103 214	48 535	151 749

Note 8 : Trésorerie nette des concours

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Caisse	1	0	1	0	0	1
Etab.crédit, cpte ordin débiteurs	32 667	30 726	63 392	13 092	22 212	35 305
Dettes rattachées à des cpte ordin	0	0	0	0	0	0
Etab.crédit, cpte à terme et prêts	8	12 970	12 978	8	4 940	4 948
Créances rattachées cpte à terme & prêts	0	0	0	0	0	0
Cptes ordinaires débiteurs	1 237	25	1 262	157	0	157
TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	33 913	43 722	77 634	13 258	27 153	40 410

Note 9 : Comptes de régularisation

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017
Comptes de régularisation	600	331	931	647	106	753
COMPTES DE REGULARISATION	600	331	931	647	106	753

Note 10 : Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecarts d'acquisition	Total Capitaux Propres
SITUATION AU 31/12/2015	7 000	702 834	20 278	0	730 112
Distributions UNG			-4 060		-4 060
Autres variations			12		12
Résultat non distribué		16 230	-16 230		0
Résultat 2016			27 791		27 791
SITUATION AU 31/12/2016	7 000	729 064	27 792	0	753 855
Distributions UNG			-5 040		-5 040
Autres variations			-1 001		-1 001
Résultat non distribué		21 751	-21 751		0
Résultat 2017			50 374		50 374
SITUATION AU 31/12/2017	7 000	740 815	50 374	0	798 189

Note 11 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2017
	UNIGRAINS (1)				
Risques divers	1 050	367			1 417
Risques de crédit	0				0
Risques de Hors Bilan	0				0
Provision engagement retraite	1 140	7			1 147
Charges diverses	128				128
Provisions pour risques UNIGRAINS	2 318	374	0	0	2 692
	UNIGRAINS CREDIT				
Risques de crédit	350				350
Provisions pour risques UNIGRAINS CREDIT	350	0	0	0	350
TOTAL GENERAL	2 668	374	0	0	3 042

(1) Les engagements retraite sont comptabilisés au niveau de la société mère

Note 12 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Ets cdt, cat & emprunts	0	0	0	534	0	534
Dt rattachées emprunts	0	0	0	2	0	2
Ctes créditeurs à terme	0	27 369	27 369	0	27 402	27 402
Dépôts et cautionnements reçus	43	18	61	0	0	0
Dettes sur titres	0	0	0	0	0	0
Total Emprunts et Dettes	43	27 387	27 430	536	27 402	27 937

Note 13 : Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Autres créditeurs	42 467	-27 966	14 501	21 399	-6 340	15 059
AUTRES CREDITEURS	42 467	-27 966	14 501	21 399	-6 340	15 059

Note 14 : Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2017	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016
Autres dettes et Comptes de régularisation	252	656	909	82	4 364	4 445
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	252	656	909	82	4 364	4 445

Note 15 : Détail des impôts sur le résultat

En milliers d'euros	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Impôts courants	8 519	3 228
Impôts différés	901	1 283
TOTAL IMPOTS	9 420	4 511

Note 16 : Résultat de l'exercice

en milliers d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total 31/12/2017
UNIGRAINS	33 312	0	33 312
UNIGRAINS CREDIT	-18		-18
CEREA GESTION	9 216		9 216
SAIAM	53		53
UNI UN	-27		-27
UNI DEVELOPPEMENT	-170		-170
UNI DIVERSIFICATION	1 636		1 636
MESSIS FINANCES	343		343
SEMAGRI	6 180		6 180
CENECA	-128		-128
AGRA INVESTISSEMENT	-23		-23
RESULTAT 2017	50 374	0	50 374

Note 17 : Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

En milliers d'euros	Total 31/12/2017
Résultat net	50 374
Charge d'impôt	9 420
Résultat comptable avant impôt	59 793
Taux	34,43%
Impôt théorique	20 587
Ecart sur différences permanentes	-15 191
Résultat des sociétés mises en équivalence	50
Ecart sur différences temporaires	-73
Ecarts sur taux (sociétés étrangères/imposition)	1 429
Retraitements de consolidation	3 259
Déficit créé sur l'exercice	37
Déficit utilisé sur l'exercice (imputation du bénéfice de l'exercice sur déficit antérieur)	-113
Reduction des déficits reportables suite à redressement fiscal	0
Avoirs fiscaux / Crédit d'impôt / Exonération	0
Abattement 3,3%	0
Intégration fiscale	-47
Autres	-30
<u>IMPÔT REEL</u>	9 908

Note 18 : Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	TOTAL 31/12/2017
Résultat net consolidé (part groupe et minoritaires)	50 374
+/- Dotations nettes aux amortissements	-6 855
-/+ Provision pour risques et charges, retraites	2 013
-/+ Variation de l'impôt différé	0
-/+ Dividendes des entités MEE	901
-/+ Plus et moins-values de cession	-6 010
+ Charges financières nettes	0
Capacité d'autofinancement	40 422
+/- Variations du 8FR	15 268
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	55 690
- Décaissements liés aux acquisitions d'entreprises consolidées	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations inc et corporelles	-975
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-12
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles Groupe	0
+/- Encaissements/Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-73 805
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-74 792
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-5 040
- Dividendes versés aux actionnaires des minoritaires	-
+ Encaissements liés aux augmentations de capital de la société mère	-
+ Encaissements liés aux variations de titres d'entités consolidées	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-33
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-539
+/- intérêts décaissés	-
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de FINANCEMENT	-5 612
= VARIATION de la TRESORERIE NETTE	-24 713
Effet des variations de taux de conversion	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	193 799
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	169 087

Note 19 : Autres informations

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	UNIGRAINS CREDIT	MESSIS FINANCE	UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	CEREA PARTENAIRE	TOTAL
Effectifs	65	-	5	1	21	93
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :						

Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 769 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 15 k€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

Note 20 : Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (régime de base : *Mutualité Sociale Agricole*, régime complémentaire ARRCO : *CAMARCA*, régime complémentaire AGIRC : *CRCCA*, régime supplémentaire par capitalisation : *CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 147 k€.

Note 21 : Autres engagements hors bilan

Engagements financiers donnés:

- Engagements de financements en faveur de la clientèle : 331 k€
- Engagement de garantie en faveur d'ordre d'établissements de crédit : 4 k€
-

Engagements financiers reçus:

- Engagements sur titres à recevoir : 100 198 k€

Instruments financiers:

UNIGRAINS a mis en place un instrument de couverture afin de couvrir les risques de change issus de ses activités.

Un contrat de Swap de devises a été conclu entre la Société Générale et UNIGRAINS SA en date du 8 décembre 2016.

Le montant du contrat est au 31/12/2016 de 2 380 K€ ; il s'agit d'instruments de couverture d'obligations libellées en G8P et à échéance mars 2018.